

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00119

Numéro SIREN : 493 091 102

Nom ou dénomination : 20H40 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt 11033

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

SAS 20H40 PRODUCTIONS
58 rue Brûle Maison
59000 Lille

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 20H40 PRODUCTIONS
Forme Juridique : Société par actions simplifiée
Adresse: 58 rue Brûle Maison
59000 Lille

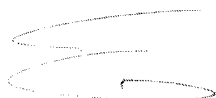
Numéro RCS : 493 091 102
Numéro Gestion : 2007B00119

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2019
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 15/09/2020
Sous le numéro : 11033

Délivré à Lille-Métropole le 28 septembre 2020

Le Greffier,



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2020 SA 11033 GG

Désignation de l'entreprise		SAS 20H40 PRODUCTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		58 rue Brule Maison 59000 LILLE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 9 3 0 9 1 1 0 2 0 0 0 1 9		15 SEP. 2020		Néant <input type="checkbox"/> *		
		TRIBUNAL COMMERCE		Exercice N clos le,		31/12/2019		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
Capital souscrit non appelé		(I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 025	AG	8 247	777	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 620	AK	8 620		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	16 284	AS	14 785	1 498	
		Autres immobilisations corporelles	AT	39 418	AU	34 303	5 114	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	300	CV		300	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	3 304	BI		3 304	
TOTAL (II)			BJ	76 951	BK	65 956	10 995	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	378 541	BY	5 200	373 341	
		Autres créances (3)	BZ	378 849	CA		378 849	
	DAVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	900 620	CG		900 620		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 425	CI		6 425		
	TOTAL (III)	CJ	1 664 437	CK	5 200	1 659 237		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1 741 388	IA	71 156	1 670 232	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes								
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme à l'original

cto



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 20H40 PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 625 ...)	DA			7 625
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			483 260
	Report à nouveau	DH			490 296
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			139 074
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			1 345
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			401 391
	Dettes fiscales et sociales	DY			105 224
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			17 884	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			23 368
	TOTAL (IV)	EC			549 213
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			1 670 232
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G			549 213	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		France		Exercice N		Total		
				Exportations et livraisons intracommunautaires				
Désignation de l'entreprise : SAS 20H40 PRODUCTIONS Néant <input type="checkbox"/> *								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	3 014 864	FH	185 524	FI	3 200 388	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 014 864	FK	185 524	FL	3 200 388	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	36 214	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	14 056	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 250 660
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 336 375	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 397	
	Salaires et traitements*					FY	548 294	
	Charges sociales (10)					FZ	246 146	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* }					GA	3 988
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	122 774	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 271 976	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(21 316)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 063	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	11 546	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	15 609	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	15 609	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(5 706)	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise SAS 20H40 PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 409
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 409
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (409)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK (145 190)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 3 266 270	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 3 127 196	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 139 074	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 14 056	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 107 828		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	344		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 20H40 PRODUCTIONS</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG
		16 402				465		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
Constructions		PR		PS		PT		PU
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		PY
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PZ		QA		QB		QC
Installations techniques, matériel et outillage industriels		14 391		393				14 785
Autres		QD		QE		QF		QG
Inst. générales, agencements, aménagement divers				622				622
immobilisations		QH		QI		QJ		QK
Matériel de transport		6 748						6 748
corporelles		QL		QM		QN		QO
Matériel de bureau et informatique, mobilier		24 424		2 507				26 932
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III		QU		45 565		3 523		49 088
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		61 967		3 988		65 956
ØP		ØQ		ØR		ØS		ØT
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. gales, agenc et am. des const.		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. techniques mat. et outillage		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Inst gales, agenc am divers		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Matériel de transport		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Mat. bureau et inform. mobilier								
Emballages récup. et divers								
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise SAS 20H40 PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	11 546
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	3 304	UV		UW		3 304			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 486		5 486						
	Autres créances clients	UX	373 055		373 055						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	60		60						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	162 701		162 701					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25 338		25 338					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	27 714		27 714					
	Groupe et associés (2)	VC	150 000		150 000						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	13 035		13 035						
	Charges constatées d'avance	VS	6 425		6 425						
	TOTAUX			VT	767 120	VU	763 816	VV	3 304		
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	401 391		401 391						
Personnel et comptes rattachés		8C	34 586		34 586						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 927		33 927						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	24 009		24 009						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 701		12 701						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 345		1 345						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 884		17 884						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	23 368		23 368						
TOTAUX			VY	549 213	VZ	549 213					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 20H40 PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	17 318
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	17 318
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Reprise provision dépréciation VMP	9D	9E	11 546
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	11 546
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 20H40 PRODUCTIONS							Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	467 292	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		
						- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	23 004		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF		
				Report à nouveau		ZG	490 296		
	TOTAL I	ØF	490 296		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	490 296	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	588 323	
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	339 563	
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	23 485	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	1 608				ST	1 385 003	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 336 375	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	5 035	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	9 362	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	14 397	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	185 755	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	247 182	
DIVERS	Montant brut des salaires *						ØB	542 585	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 20H40 PRODUCTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 670 232 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 139 074 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 645			17 645
Immobilisations incorporelles	17 645			17 645
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 284			16 284
- Installations générales, agencements aménagements divers		4 044		4 044
- Matériel de transport	6 749			6 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 625			28 625
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	51 658	4 044		55 702
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	300			300
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	304	3 000		3 304
Immobilisations financières	604	3 000		3 604
ACTIF IMMOBILISE	69 907	7 044		76 951



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 044	3 000	7 044
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 044	3 000	7 044

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

Diminutions de l'exercice

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 403	465		16 868
Immobilisations incorporelles	16 403	465		16 868
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 392	394		14 785
- Installations générales, agencements aménagements divers		622		622
- Matériel de transport	6 749			6 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 425	2 508		26 932
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	45 565	3 523		49 089
ACTIF IMMOBILISE	61 968	3 988		65 956



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 767 121 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 304		3 304
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	378 542	378 542	
Autres	378 849	378 849	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 426	6 426	
Total	767 121	763 817	3 304

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	115 948
Etat - produits à recevoir	27 714
Total	143 663



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 625,00 euro décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,25 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15
Titres émis pendant l'exercice		
Réduction nb titres suite à réduction du Capital		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 549 214 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	401 391	401 391		
Dettes fiscales et sociales	105 225	105 225		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 230	19 230		
Produits constatés d'avance	23 368	23 368		
Total	549 214	549 214		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 1 345



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	259 424
Dettes provision pour congés à payer	18 383
Charges sociales sur congés à payer	6 332
Charges fiscales sur congés à payer	239
Etat - autres charges à payer	9 310
Total	293 687

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 426		
Total	6 426		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	23 368		
Total	23 368		



Exemplaire
Greffe

20H40 PRODUCTIONS

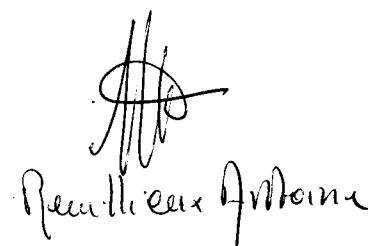
Société par Actions Simplifiée au capital de 7 625 euros

58 Rue Brûle Maison - 59000 LILLE

493 091 102 RCS LILLE METROPOLE

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société 20H40 PRODUCTIONS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **20H40 PRODUCTIONS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 29 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 24 juillet 2020

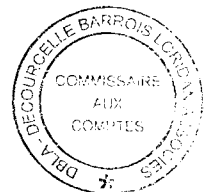
**Le Commissaire aux Comptes
Decourcelle Barrois Loridan Associés**



**François Loridan
Associé**

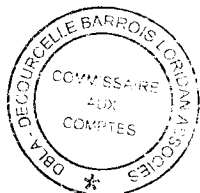
Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	9 025	8 248	778	1 243
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 620	8 620		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	16 284	14 785	1 499	1 892
Autres immobilisations corporelles	39 418	34 303	5 115	4 201
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	300		300	300
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 304		3 304	304
ACTIF IMMOBILISE	76 951	65 956	10 995	7 940
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	378 542	5 200	373 342	345 865
Fournisseurs débiteurs	282		282	
Personnel	60		60	
Etat, Impôts sur les bénéfices	164 981		164 981	89 534
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	25 338		25 338	24 947
Autres créances	190 468		190 468	161 822
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				259 443
Disponibilités	900 621		900 621	463 829
Charges constatées d'avance	6 426		6 426	48 945
ACTIF CIRCULANT	1 666 717	5 200	1 661 517	1 394 385
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 743 669	71 156	1 672 512	1 402 325



Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 625	7 625
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	763	763
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	483 260	483 260
Report à nouveau	490 297	467 293
Résultat de l'exercice	141 354	23 004
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 123 299	981 945
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		198
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédits		198
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 345	21 072
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	401 391	232 552
Personnel	34 587	26 259
Organismes sociaux	33 927	42 479
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	24 009	42 035
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	12 701	12 491
Dettes fiscales et sociales	105 225	123 264
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 885	16 608
Produits constatés d'avance	23 368	26 687
DETTES	549 214	420 380
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 672 512	1 402 325



Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	3 200 389	100,00	2 295 894	100,00	904 495	39,40
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 200 389	100,00	2 295 894	100,00	904 495	39,40
Production stockée						
Subventions d'exploitation	36 214	1,13	55 919	2,44	-19 705	-35,24
Autres produits	14 057	0,44	9 112	0,40	4 945	54,27
Total produits d'exploitation	3 250 660	101,57	2 360 925	102,83	889 735	37,69
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	2 336 376	73,00	1 602 409	69,79	733 966	45,80
Total	2 336 376	73,00	1 602 409	69,79	733 966	45,80
MARGE SUR M/SES & CHARGES EXTERNES	914 285	28,57	758 516	33,04	155 769	20,54
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	14 397	0,45	17 375	0,76	-2 978	-17,14
Salaires et Traitements	548 295	17,13	438 822	19,11	109 473	24,95
Charges sociales	246 146	7,69	199 390	8,68	46 756	23,45
Amortissements et provisions	3 988	0,12	2 950	0,13	1 039	35,21
Autres charges	122 774	3,84	84 165	3,67	38 609	45,87
Total charges d'exploitation	3 271 977	102,24	2 345 112	102,14	926 865	39,52
RESULTAT D'EXPLOITATION	-21 316	-0,67	15 813	0,69	-37 130	-234,80
Produits financiers	15 610	0,49	8 766	0,38	6 844	78,07
Charges financières			11 546	0,50	-11 546	-100,00
Résultat financier	15 610	0,49	-2 780	-0,12	18 390	-661,51
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-5 706	-0,18	13 033	0,57	-18 740	-143,78
Produits exceptionnels			910	0,04	-910	-100,00
Charges exceptionnelles	410	0,01	591	0,03	-182	-30,73
Résultat exceptionnel	-410	-0,01	319	0,01	-728	-228,48
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-147 470	-4,61	-9 652	-0,42	-137 818	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	141 354	4,42	23 004	1,00	118 350	514,47



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 20H40 PRODUCTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 672 512 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 141 354 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de **base** :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

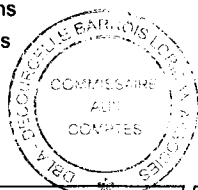
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Evènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas d'impact sur les comptes clos au 31 décembre 2019. Les conséquences sur l'exercice en cours sont difficilement mesurables à la date d'arrêté des comptes mais elles ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de la société.

L'entreprise a utilisé les mesures de chômage partiel prises en charge par l'Etat et le possible décalage des taxes pour faire face à cette crise. A la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

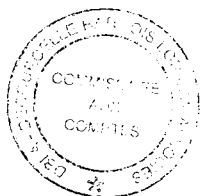


Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 645			17 645
Immobilisations incorporelles	17 645			17 645
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 284			16 284
- Installations générales, agencements aménagements divers		4 044		4 044
- Matériel de transport	6 749			6 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 625			28 625
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	51 658	4 044		55 702
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	300			300
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	304	3 000		3 304
Immobilisations financières	604	3 000		3 604
ACTIF IMMOBILISE	69 907	7 044		76 951



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 625,00 euro décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,25 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15
Titres émis pendant l'exercice		
Réduction nb titres suite à réduction du Capital		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 549 214 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	401 391	401 391		
Dettes fiscales et sociales	105 225	105 225		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 230	19 230		
Produits constatés d'avance	23 368	23 368		
Total	549 214	549 214		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

1 345



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	259 424
Dettes provision pour congés à payer	18 383
Charges sociales sur congés à payer	6 332
Charges fiscales sur congés à payer	239
Etat - autres charges à payer	9 310
Total	293 687

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges	Charges	Charges
Charges constatées d'avance	6 426		
Total	6 426		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	23 368		
Total	23 368		



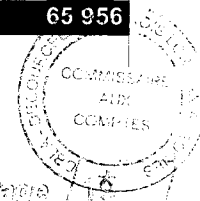
Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 044	3 000	7 044
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 044	3 000	7 044
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 403	465		16 868
Immobilisations incorporelles	16 403	465		16 868
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 392	394		14 785
- Installations générales, agencements aménagements divers		622		622
- Matériel de transport	6 749			6 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 425	2 508		26 932
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	45 565	3 523		49 089
ACTIF IMMOBILISE	61 968	3 988		65 956



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 769 401 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 304		3 304
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	378 542	378 542	
Autres	381 129	381 129	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 426	6 426	
Total	769 401	766 097	3 304

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	115 948
Etat - produits à recevoir	27 714
Total	143 663



20H40 PRODUCTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 7 625.00 €
Siège social : 58 rue Brûle Maison
59000 LILLE
493 091 102 RCS LILLE METROPOLE

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, ainsi que celle du rapport général du Commissaire aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, prennent en charge la somme de 344 euros au titre des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 139.074,03 euros, de la manière suivante :

Au compte « Report à nouveau » 139.074,03 euros

Le solde du compte « report à nouveau » s'élève ainsi à 629.371,02 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'au cours des trois derniers exercices de la société la distribution des dividendes a été la suivante :

Exercice clos le 31 Décembre 2018 : Néant.

Exercice clos le 31 Décembre 2017 :

30.000 euros soit 60 € par titre

Dividende éligible à l'abattement de 40% : 30.000 euros


Exercice clos le 31 Décembre 2016 : Néant.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

 certifié conforme à l'original.
Antoine Beuillieux

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'au cours des trois derniers exercices de la société la distribution des dividendes a été la suivante :

Exercice clos le 31 Décembre 2018 : Néant.

Exercice clos le 31 Décembre 2017 :
30.000 euros soit 60 € par titre
Dividende éligible à l'abattement de 40% : 30.000 euros

Exercice clos le 31 Décembre 2016 : Néant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés ou leurs mandataires.

 certifié conforme original.
Antoine Neuillieux

20H40 PRODUCTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 7.625 €
Siège social : 58 rue Brûle Maison
59000 LILLE
493 091 102 RCS LILLE METROPOLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2020**

L'an DEUX MILLE VINGT,
Le TRENTE JUIN,
A 11 HEURES,

Les associés de la société 20H40 PRODUCTIONS, société par actions simplifiée au capital de 7.625 euros, divisé en 500 actions de 15,25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Antoine REMILLIEUX, propriétaire de	167 actions
- Monsieur Bruno LANDRIEU, propriétaire de	167 actions
- Monsieur Guy MARSEGUERRA, propriétaire de	91 actions
- Monsieur François MARSEGUERRA, propriétaire de	50 actions
- Monsieur Gérard SIBELLE, propriétaire de	25 actions

soit un total de 500 actions
sur les cinq cents (500) actions composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine REMILLIEUX, Président associé.

Le Cabinet DECOURCELLE BARROIS LORIDAN ASSOCIES, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des associés et du Commissaire aux comptes,
- Le rapport du Président sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Cabinet Decourcelle Barrois Loridan



Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance et du Commissaire aux comptes sur les opérations et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Approbation des comptes, des charges non déductibles et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, ainsi que celle du rapport général du Commissaire aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, prennent en charge la somme de 344 euros au titre des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à **141.354,03 euros**, de la manière suivante :

Au compte « Report à nouveau »	141.354,03 euros
Le solde du compte « report à nouveau » s'élève ainsi à	631.651,02 euros

